

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



Objectifs

- Connaître les orientations de la loi du 2 janvier 2002- Savoir définir ce qu'est un projet individualisé (pourquoi , pour qui ?)- Aider la personne ou son représentant légal, ou sa famille à exprimer ses attentes et devenir acteur du projet.

Contenus

Le concept de projet d'accompagnement individualisé selon la loi du 2 janvier 2002 La co-construction du projet : – Aider la personne à affiner la compréhension de sa situation, de ses difficultés, – Aider la personne à exprimer ses attentes et construire avec elle le cadre d'un accompagnement personnalisé La mise en oeuvre du projet personnalisé (les différentes phases du projet) : – Observation de l'utilisateur dans son contexte et analyse des éléments principaux – Recueil des données – Formulation des hypothèses d'action – Mobilisation des familiaux et/ou des professionnels concernés – Mise en place d'une procédure d'accompagnement et de suivi – Évaluation des résultats obtenus et ajustements des actions si nécessaire

Pré-requis

Maîtrise minimale de l'informatique

Modalités et délais d'accès à la formation

Admission après entretien Délais d'accès à la formation : Nous consulter

Public concerné

Tout public, Salariés

Accessible aux personnes handicapées

Durée

- Nombre d'heures en centre : 14h
- Nombre d'heures au total : 14h

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances. Études de cas concrets et échanges de pratiques professionnelles.

Modalités d'évaluation

- Évaluation orale et/ou écrite au cours de la formation

Validation

Attestation de formation

Modalité de financement

- Financement individuel
- Plan de développement des compétences

Tarif

Prix maximum : 16€/heure.

Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

Résultat(s)

Taux de satisfaction du secteur Sanitaire et Social: 100 %